



COMITÉ DU 11 MAI 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	05	11	03

- Date d'envoi de la convocation : 05/05/2022
- Nb de membres en exercice : 63
- Nb de membres présents<sup>1</sup> : 34
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 7
- Nb de membres absents et excusés : 22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220511-C2022\_05\_11\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## RESSOURCES HUMAINES CRÉATION D'EMPLOI AUTORISATION

Le quorum constaté,

Monsieur Jean-François TIMMERMAN, Vice-Président en charge des ressources humaines, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

Les Services d'Exploitation relèvent de la Direction des Services Techniques et de l'Exploitation. Ils comportent différents services assumés en régie par des agents territoriaux (55 agents), tels que :

- des plates-formes de déchets verts, des quais de transfert, une unité de tri des encombrants,
- un service transport permettant d'assurer l'acheminement des déchets depuis les quais de transfert et déchetteries vers les différents exutoires, et disposant d'une flotte de véhicules légers en gestion,
- un service de maintenance mécanique,
- un service voirie-espaces verts assurant la propreté du site VESTA.

La candidature de l'actuel responsable des services d'exploitation a été retenue afin d'occuper à compter de septembre 2022, le poste de responsable du Centre de Tri, dont le responsable actuel fera valoir ses droits à retraite dans quelques mois.

Afin de remplacer le responsable des services d'exploitation, un appel à candidatures avait été lancé à l'été 2021. Un agent du SMÉDAR (occupant la fonction d'adjoint au responsable des services d'exploitation) s'était porté candidat à l'interne et sa candidature avait été retenue.

Il s'avère que le candidat interne a finalement renoncé au poste de responsable des services d'exploitation sur lequel il s'était porté candidat.

Par ailleurs, les appels à candidature lancés depuis l'été dernier (tant sur le poste de responsable que de responsable adjoint du périmètre « services d'exploitation »), n'ont pas permis de recevoir de candidatures externes statutaires répondant aux besoins définis.

---

<sup>1</sup> Sur site et en visioconférence.

Afin de trouver une solution rapide pour assurer la continuité du service, le SMÉDAR a, de nouveau, lancé un appel à candidatures sur le poste de responsable des services d'exploitation, sur EMPLOI TERRITORIAL, dont l'issue est incertaine.

Les attendus du poste et missions sont les suivants :

- ✓ Piloter, organiser et coordonner le fonctionnement des services d'exploitation, en suivant au quotidien l'activité des régies, de manière à en garantir un service optimal et la continuité,
- ✓ Elaborer et suivre le budget du service exploitation,
- ✓ Participer aux démarches de recrutement de personnels en lien avec la DRH,
- ✓ Organiser la sécurité générale sur les sites d'exploitation,
- ✓ S'assurer du respect des clauses des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter, garantir le respect des exigences de la norme ISO 14001 des différents sites,
- ✓ Rédiger des notes, rapports et études technico-économiques, créer des supports de présentations orales,
- ✓ Rédiger des DCE et analyser des offres, suivre les prestations.

Le.la candidat.e devra disposer d'une très bonne connaissance de la gestion des déchets, disposer de capacités managériales confirmées, d'une aptitude au travail en mode projet, être capable d'adaptation face aux aléas d'exploitation, être intransigeant dans le respect des règles de sécurité et environnementales, disposer d'une excellente maîtrise des outils bureautiques, d'une très bonne connaissance des règles comptables et budgétaires et des procédures de marchés publics. Idéalement, le.la candidat.e devra disposer d'un diplôme en ingénierie en gestion des déchets ou en transport-logistique.

Dans l'attente de l'analyse des candidatures reçues et des entretiens de recrutement menés afin de répondre à la meilleure adéquation candidat.e/poste, il est proposé de créer un emploi de responsable des services d'exploitation qui pourra être pourvu :

- 1/ Par recrutement d'un-e fonctionnaire, titulaire du grade d'ingénieur ou ingénieur principal,

Ou, en l'absence de candidature statutaire reçue ou ne correspondant pas au besoin défini :

- 2/ Par recrutement d'un-e contractuel.le conformément à l'article L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique (emploi permanent du niveau de la catégorie A, pouvant être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté). En ce sens le niveau de recrutement correspondrait à un emploi d'ingénieur principal territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup> et dont l'indice de rémunération correspondrait à l'IB 896 (en référence au 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur principal). Le contrat visé serait un contrat à durée déterminée établi pour une durée de trois ans renouvelable.

L'emploi créé, pourvu par un-e fonctionnaire ou un-e contractuel.le suivant la candidature qui serait retenue, se verrait attribuer un régime indemnitaire conformément à la délibération C20211215\_14 du Comité Syndical en date du 15/12/2021.

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
Considérant le rapport présenté,

Article premier - d'autoriser la création d'un emploi de catégorie A (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) pouvant être pourvu par un-e fonctionnaire (cf 1) ou par voie contractuelle (cf 2).

Article deux - de constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article trois - de modifier le tableau des effectifs joint en annexe comme suit :

Code type d'agent	Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	Nature du contrat	Nature du contrat	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron.	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
NT	Collaborateur de cabinet					L333						1	1
NT	Directeur Général des Services	A	oui	oui	emploi fonctionnel	L343			HEC3			1	1
	Directeur Général Adjoint des Services											0	0
T	ingénieur général											0	0
T	ingénieur en chef hors classe	A										0	0
T	ingénieur en chef	A										0	0
T	ingénieur hors classe	A										0	0
T	ingénieur principal	A	oui	oui								5	5
NT	ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8			896			1	1
T	ingénieur	A	oui	oui								4	4
T	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui								2	2
NT	Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui	CDD	L332-8			707			1	1
T	technicien principal de 2ème classe	B										0	0
T	technicien	B	oui	oui								1	1
T	agent de maîtrise principal	C	oui	oui								16	16
T	agent de maîtrise	C	oui	oui								13	13
NT	agent de maîtrise	C	oui	oui								0	0
T	adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								33	31,8
T	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								40	40
NT	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								0	0
NT	adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								0	0
T	adjoint technique	C	oui	oui								46	42
NT	adjoint technique	C	oui	oui	CDI				370			1	1
T	administrateur hors classe	A										0	0
T	directeur	A	oui	oui								0	0
T	attaché hors classe	A	oui	oui								0	0
T	attaché principal	A	oui	oui								4	4
T	attaché	A	oui	oui								4	4
NT	attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8			567			1	1
T	rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								4	4
T	rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								2	2
T	rédacteur	B	oui	oui								3	3
NT	rédacteur	B	oui	oui								0	0
T	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								23	21,6
NT	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui	CDI				567			1	0,5
T	adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								9	8,8
T	adjoint administratif	C	oui	oui								3	3
												<b>219</b>	<b>210,7</b>

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>41</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ